

**À DISTRIBUER UNIQUEMENT
AUX MEMBRES**

PROCÈS-VERBAL

**Réunion extraordinaire du
Conseil national d'administration**

Le 11 août 2021

Téléconférence

**CONSEIL NATIONAL
D'ADMINISTRATION RÉUNION
EXTRAORDINAIRE
Téléconférence**

Procès-verbal

Le 11 août 2021

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE

La réunion commence à 11 h sous la présidence de Chris Aylward, président national de l'AFPC. Les membres suivants sont présents :

Sharon DeSousa, vice-présidente exécutive nationale; Jamey Mills, vice-président exécutif régional, Colombie-Britannique; Marianne Hladun, vice-présidente exécutive régionale, Prairies; Craig Reynolds, vice-président exécutif régional, Ontario; Alex Silas, vice-président exécutif régional, RCN et Yvon Barrière, vice-président exécutif régional, Québec.

Milton Dyck, président national, Syndicat de l'Agriculture; Mark Weber, Syndicat des Douanes et de l'Immigration; Shimen Fayad, Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement; Bill Fennell, Syndicat des employé-e-s du Nunavut; June Winger, Union des employés de la Défense nationale; Stan Stapleton, Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice; Kevin King, Syndicat des employés et employés nationaux; Claudia Labonté, Syndicat des employés des postes et communications; Marc Brière, Syndicat des employé-e-s de l'Impôt; Virginia Vaillancourt, Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants et Steve Geick, Syndicat des employés et employés du Yukon.

Absences : Lorraine Rousseau vice-présidente exécutive régionale, Nord; Colleen Coffey, vice-présidente exécutive régionale, Atlantique; Eddy Bourque, Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada; Randy Howard, Syndicat des services gouvernementaux; Dave Clark, Union canadienne des employés des transports; Todd Pasons, Syndicat des travailleurs du Nord.

À HUIS CLOS

Le Conseil discute des cas de mesure disciplinaire et du choix de la méthode de règlement des différends pour les membres à Opérations des enquêtes statistiques

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du CNA ont reçu par courriel, le 11 août 2021, la motion relative au choix de la méthode de règlement des différends pour les Opérations d'enquêtes statistiques et celle-ci a été ajoutée à l'ordre du jour.

p/a Chris Aylward et Sharon DeSousa

MOTION ADOPTÉE

3) RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT D'EXAMEN DES MESURES DISCIPLINAIRES

p/a Bill Fennell et June Winger

Que le rapport du Comité permanent d'examen des mesures disciplinaires soit approuvé.

(Annexe A)

* **Vote consigné n° 1. MOTION ADOPTÉE**

4) EXAMEN DES CAS DE MESURES DISCIPLINAIRES ET MOTION DE MESURES DISCIPLINAIRES – IORIO SLCD 12502

p/a Yvon Barrière et Sharon DeSousa

Renvoi au Conseil national d'administration de l'AFPC – Motion de mesure disciplinaire – Mario Iorio (N° de membre de l'AFPC : 961 259)

ATTENDU QU'Yvon Barrière, vice-président exécutif régional de l'AFPC, Québec, a reçu une plainte de Michael Krohn et du Comité exécutif de TRAC - Assistants de recherche et auxiliaires d'enseignement de l'Université Concordia (SLCD 12500) - contre Mario Iorio, qui aurait enfreint les alinéas 6 (c), (e), (g), (h), (i), (m), et (p) à l'article 25, des Statuts et règlements de l'AFPC;

ATTENDU QU'Yvon Barrière a examiné le dossier et déterminé qu'il y avait suffisamment de preuves à première vue pour traiter la plainte;

ATTENDU QU'Yvon Barrière a confié l'enquête à un comité impartial composé de trois personnes ayant réussi la formation de l'AFPC sur la tenue d'enquêtes, conformément au Règlement 19A de l'AFPC;

ATTENDU QU'après avoir analysé les faits et témoignages, le comité d'enquête est parvenu unanimement à la conclusion que Mario Iorio a enfreint les alinéas 6 (c), (e), (g), (h), (i), (m), (p) de l'article 25 des Statuts et règlements de l'AFPC.

ATTENDU QUE le comité d'enquête recommande que Mario Iorio soit relevé de son droit de membre à l'AFPC à vie;

ATTENDU QUE le Conseil régional du Québec a approuvé le rapport et les recommandations du comité d'enquête, validant ainsi la recommandation voulant que le statut de membre de l'AFPC de Mario Iorio soit suspendu à vie;

IL EST RÉSOLU QUE Mario Iorio (n° de membre de l'AFPC 962779), SLCD 12502, soit suspendu à vie de l'AFPC, avec réexamen aux cinq (5) ans;

* **Vote consigné n° 2. MOTION ADOPTÉE à la majorité nécessaire des deux tiers des voix.**

5) EXAMEN DE LA MESURE DISCIPLINAIRE ET LA MOTION DE MESURE DISCIPLINAIRE – GUPTA SLCD 12502

p/a Yvon Barrière et Sharon DeSousa

Renvoi au Conseil national d'administration de l'AFPC – Motion de mesure disciplinaire – Probir Krishna Sen Gupta (N° de membre de l'AFPC : 1 159 771)

ATTENDU QU'Yvon Barrière, vice-président exécutif régional de l'AFPC, Québec, a reçu une plainte de Michael Krohn et du Comité exécutif de TRAC - Assistants de recherche et auxiliaires d'enseignement de l'Université Concordia (SLCD 12500) - contre Probir Krishna Sen Gupta, qui aurait enfreint les alinéas 6 (c), (e), (g), (h), (i), (m), et (p) de l'article 25 des Statuts et règlements de l'AFPC;

ATTENDU QU'Yvon Barrière a examiné le dossier et déterminé qu'il y avait suffisamment de preuves à première vue pour traiter la plainte;

ATTENDU QU'Yvon Barrière a confié l'enquête à un comité impartial composé de trois personnes ayant réussi la formation de l'AFPC sur la tenue d'enquêtes, conformément au Règlement 19A de l'AFPC;

ATTENDU QU'après avoir analysé les faits et témoignages, le comité d'enquête est parvenu unanimement à la conclusion que Probir Krishna Sen Gupta a enfreint les alinéas 6 (c), (e), (g), (h), (i), (m), (p) de l'article 25 des Statuts et règlements de l'AFPC.

ATTENDU QUE le comité d'enquête recommande que Probir Krishna Sen Gupta soit relevé de son droit de membre à l'AFPC à vie;

ATTENDU QUE le Conseil régional du Québec a approuvé le rapport et les recommandations du comité d'enquête, validant ainsi la recommandation voulant que le statut de membre de l'AFPC de Probir Krishna Sen Gupta soit suspendu à vie;

IL EST RÉSOLU QUE Probir Krishna Sen Gupta (n° de membre de l'AFPC 1159771), SLCD 12502 et auparavant SLCD 12500, soit suspendu à vie de l'AFPC, avec réexamen aux cinq (5) ans;

- * **Vote consigné n° 3. MOTION ADOPTÉE à la majorité nécessaire des deux tiers des voix.**

6) MOTION : MÉTHODE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS – OPÉRATIONS DES ENQUÊTES STATISTIQUES

Le CNA avait déjà reçu une note de service le 9 août dernier au sujet du choix de la méthode de règlement des différends pour les Opérations d'enquêtes statistiques (**Annexe B**). Le confrère Aylward confirme que le vote consigné du Conseil à ce sujet figurera dans le compte rendu de la présente réunion.

p/a Kevin King et Craig Reynolds

ATTENDU QUE la négociation pour les deux unités de négociation des Opérations des enquêtes statistiques (OES), soit les intervieweuses et les intervieweurs des bureaux régionaux et les intervieweuses et les intervieweurs sur le terrain, est régie par le Règlement 15B de l'AFPC et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTFP);

ATTENDU QUE ces deux unités ont été fusionnées au cours de la présente ronde de négociations à la demande de l'AFPC dans la décision du 10 juin dernier de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral;

ATTENDU QUE comme il est stipulé à l'article 3.11.4 du Règlement 15B, le Conseil national d'administration peut autoriser le recours à un autre mode de règlement des différends sans recourir à la pétition et au vote des membres;

ATTENDU QU'au cours des discussions stratégiques tenues avec le SEN et des consultations avec les membres avant la Conférence sur la négociation des OES, il a été déterminé que l'arbitrage demeurerait la meilleure stratégie de négociation pour ce groupe de travailleurs;

ATTENDU QUE ce changement de méthode de règlement de différends sera en vigueur pour la présente ronde seulement et qu'une fois les négociations terminées la conciliation avec droit de grève redeviendra automatiquement la méthode de règlement des différends, conformément au Règlement 15B;

IL EST RÉSOLU QUE les intervieweurs des bureaux régionaux et les intervieweurs sur le terrain des Opérations des enquêtes statistiques (OES) aient recours à l'arbitrage pour la présente ronde de négociations.

- * **Vote consigné n° 4. MOTION ADOPTÉE**

La séance est levée à 11 h 43.



Chris Aylward,
Président national



Sharon DeSousa,
Vice-présidente exécutive nationale

RECORDED VOTES / VOTES CONSIGNÉS**August 11, 2021 NBoD Special Meeting / Réunion extraordinaire du CNA 11 août 2021**

NAME/NOM	RV VC	RV VC	RV VC	RV VC
	1	2	3	4
BARRIÈRE	1	1	1	1
BOURQUE	4	4	4	4
BRIÈRE	1	1	1	1
CLARK	4	4	4	4
COFFEY	4	4	4	4
DESOUSA	1	1	1	1
DYCK	1	1	1	1
FAYAD	1	1	1	1
FENNELL	1	1	1	1
GEICK	1	1	1	1
HLADUN	1	1	1	1
HOWARD	4	4	4	4
KING	1	1	1	1
LABONTÉ	1	1	1	1
MILLS	1	1	1	1
PARSONS	4	4	4	4
REYNOLDS	1	1	1	1
ROUSSEAU	4	4	4	4
SILAS	1	1	1	1
STAPLETON	1	1	1	1
VAILLANCOURT	1	1	1	1
WEBER	1	1	1	1
WINGER	1	1	1	1
AYLWARD	1	1	1	1

LEGEND / LÉGENDE : 1- yes/pour 2- no/contre 3- abstain/abstention 4- absent/absence

COMITÉ PERMANENT D'EXAMEN DES MESURES DISCIPLINAIRES

Rapport à la réunion extraordinaire du Conseil national d'administration 11 août 2021

Le Comité permanent d'examen des mesures disciplinaires a examiné deux rapports d'enquête.

Le Comité recommande ce qui suit au Conseil national d'administration (CNA) :

1. Mario Iorio, Université Concordia (SLCD 12502)

Le Comité a examiné les documents soumis par le confrère Yvon Barrière, Vice-président exécutif régional, Québec, et estime que le processus disciplinaire, tel qu'il est énoncé dans les Statuts et Règlements de l'AFPC, a été correctement suivi. Le Comité convient de présenter le cas au CNA.

2. Sen Probir Krishna Gupta, Université Concordia (SLCD 12502)

Le Comité a examiné les documents soumis par le confrère Yvon Barrière, Vice-président exécutif régional, Québec, et estime que le processus disciplinaire, tel qu'il est énoncé dans les Statuts et Règlements de l'AFPC, a été correctement suivi. Le Comité convient de présenter le cas au CNA.

Le tout respectueusement soumis au nom du Comité,



Bill Fennell
Président

Membres du Comité

Dave Clark
June Winger
Claudia Labonté
Virginia Vaillancourt
Krista Devine (conseillère technique)
Bonnie Bates (conseillère technique)
Monica Nyvlt Fuenzalida (membre du personnel)



Note de service

Destinataires : Conseil national d'administration

Expéditeur : Chris Aylward

Date : Le 9 août 2021

Objet : **Méthode de règlement des différends – Opérations des enquêtes statistiques**

L'objet de la présente note de service vise à demander au Conseil national d'administration d'autoriser nos deux unités de négociation des Opérations des enquêtes statistiques (OES), les intervieweurs des bureaux régionaux et les intervieweurs sur le terrain, à passer de la conciliation avec droit de grève à l'arbitrage pour le règlement des différends. Cette demande est présentée en vertu de l'article 3.11.4 du Règlement 15B de l'AFPC.

Comme il s'agit d'un employeur distinct, la procédure de négociation est régie par le Règlement 15B de l'AFPC et par la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* (LRTSPF).

Ces deux unités ont toujours négocié ensemble et ont été fusionnées au cours de la présente ronde de négociations à la demande de l'AFPC dans la décision du 10 juin dernier de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral.

Comme il est stipulé à l'article 3.11.4 du Règlement 15B, le Conseil national d'administration peut autoriser le recours à un autre mode de règlement des différends sans recourir à la pétition et au vote des membres.

Ce qui suit explique et justifie cette demande :

- Les membres du groupe d'intervieweurs sur le terrain travaillent dans toutes les régions de l'AFPC, à l'exception du Nord, à partir de leur domicile ou de leur automobile, souvent en région éloignée. Par conséquent, joindre ces membres n'est pas facile, surtout s'ils ne sont pas en milieu urbain.
- Les intervieweurs des bureaux régionaux, pour leur part, sont concentrés dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et des Prairies. Ils font leur travail dans des bureaux.
- Dans les deux cas, il s'agit d'un travail précaire, sans heures ou horaires garantis. Les fluctuations parfois importantes des heures effectuées empêchent souvent nos membres d'avoir un revenu stable.

- Les nouveaux projets gouvernementaux ont entraîné l'arrivée de nouveaux membres dont les coordonnées n'ont pas encore été recueillies.
- Au cours de discussions stratégiques tenues avec le SEN et de consultations avec les membres avant la Conférence sur la négociation des OES, il a été déterminé que la voie de l'arbitrage demeurerait la meilleure stratégie de négociation pour ce groupe de travailleurs. Les dirigeants de sections locales des OES de l'ensemble du pays appuient le choix de l'arbitrage.
- Dans l'ensemble, l'arbitrage s'est avéré un choix heureux pour nos unités des OES. La nouvelle entente de principe des PA créera un précédent favorable à la négociation et l'arbitrage pour nos membres des OES.
- Nos revendications ayant déjà été déposées, cette ronde visera principalement à consolider les deux conventions collectives tout en conservant les conditions de travail les plus avantageuses de chacune. De plus, l'équipe de négociation tentera d'obtenir des conditions de travail se rapprochant le plus possible de celles des membres au Conseil du Trésor, notamment sur le plan salarial. Ces objectifs devraient être atteints par l'arbitrage.

Je vous transmets cette demande afin d'accélérer le processus et de conclure une entente pour nos membres des OES. La décision de fusionner a entraîné des retards, sans compter que l'employeur a pris beaucoup de temps à répondre aux propositions. Par conséquent, je vous serais reconnaissant de rendre votre décision d'ici le 12, Aout, 2021.

Veillez noter que le changement de méthode, s'il est approuvé, sera en vigueur pour la présente ronde seulement. Conformément au Règlement 15B la conciliation avec droit de grève redeviendra automatiquement la méthode de règlement des différends une fois les négociations terminées.

En toute solidarité,



Chris Aylward
Président national
c. c.

David-Alexandre Leblanc, Coordonnateur p.i., Section des négociations
Linda Cassidy, Coordonnatrice adjointe
Liam McCarthy, Directeur (par intérim), Direction des négociations et des programmes (DNP)
Christopher Wilson, Directeur, Direction des bureaux régionaux
Daniel Kinsella, Coordonnateur régional
Hassan Hussein, Négociateur
Pierre-Samuel Proulx, Agent de recherche principal p.i., Section des négociations
Omar Burgan, Agent de recherche